



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Trente-neuvième session
Varsovie, 11-16 novembre 2013**

Point 14 a) et b) de l'ordre du jour provisoire
**Renforcement des capacités
Renforcement des capacités au titre de la Convention
Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

**Rapport succinct sur la deuxième réunion
du Forum de Durban**

Note du secrétariat

Résumé

La deuxième réunion du Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités s'est tenue pendant la trente-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre les 4 et 6 juin 2013. Des représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires y ont assisté. Les participants ont partagé des informations et des expériences sur les activités de renforcement des capacités visant à faciliter les mesures d'adaptation et d'atténuation, intégrer la perspective de genre dans les politiques relatives aux changements climatiques et appliquer le Protocole de Kyoto. Les présidents, coprésidents et membres des organes créés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont présenté un panorama des éléments relevant du renforcement des capacités inclus dans les plans de travail des organes, après quoi ils se sont livrés à une séance de questions-réponses avec les participants à la réunion. La réunion s'est achevée par une table ronde sur la manière dont il convient de catalyser les mesures de renforcement des capacités en matière d'atténuation et d'adaptation au niveau national et sur les solutions possibles pour améliorer les moyens permettant de créer et mettre en pratique ces capacités.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-4	3
A. Mandat.....	1-3	3
B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	4	3
II. Travaux préparatoires	5-6	3
III. Délibérations	7-60	4
IV. Étapes suivantes	61-63	18
Annexe		
Ordre du jour de la deuxième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités.....		19

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans la décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé¹ à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités (Forum de Durban). Dans sa décision 1/CP.18, la Conférence des Parties a décidé² que la deuxième réunion du Forum de Durban se tiendrait au cours de la trente-huitième session du SBI et étudierait, entre autres, les moyens éventuels d'améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités au niveau national. Par la même décision, elle a invité³ les Parties à communiquer au secrétariat des observations sur les questions précises à examiner à la deuxième réunion du Forum de Durban et sur les améliorations susceptibles d'être apportées à son organisation.

2. Dans la décision 10/CMP.8, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé⁴ que le Forum de Durban constitue un cadre approprié pour le partage d'expériences et l'échange d'idées, de meilleures pratiques et d'enseignements concernant l'exécution d'activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, avec la participation des Parties, de représentants des organes compétents créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels compétents. Par la même décision, elle a invité⁵ les Parties à faire part au secrétariat de leurs vues sur des questions thématiques particulières relatives au renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement, pour examen à la deuxième réunion du Forum de Durban.

3. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a chargé⁶ le secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban pour examen par le SBI.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI voudra peut-être prendre en considération les informations contenues dans le présent rapport et déterminer les dispositions à prendre en conséquence.

II. Travaux préparatoires

5. Conformément aux dispositions pertinentes des décisions 2/CP.17, 1/CP.18 et 10/CMP.8, le secrétariat a établi les documents ci-après et les a mis à disposition afin de faciliter les débats au cours de la réunion:

a) Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁷;

¹ Décision 2/CP.17, par. 144.

² Décision 1/CP.18, par. 74.

³ Décision 1/CP.18, par. 75 b) et c).

⁴ Décision 10/CMP.8, par. 1.

⁵ Décision 10/CMP.8, par. 3.

⁶ Décision 2/CP.17, par. 147.

⁷ FCCC/SBI/2013/2.

b) Additif à ce rapport de synthèse, recensant les activités de renforcement des capacités menées par des organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions⁸;

c) Rapport de synthèse sur les activités de renforcement des capacités menées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁹;

d) Compilation des vues communiquées par les Parties sur des questions particulières à examiner pendant la deuxième réunion du Forum de Durban et sur les améliorations susceptibles d'être apportées à son organisation, ainsi que des informations relatives aux activités menées pour appliquer le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement¹⁰.

6. Sur la base des questions particulières à examiner recensées par les Parties dans leurs communications, et compte tenu des dispositions pertinentes figurant dans les décisions 1/CP.18 et 10/CMP.8 visées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, un ordre du jour provisoire a été élaboré pour la réunion, la version définitive étant jointe en annexe.

III. Délibérations

7. La deuxième réunion du Forum de Durban s'est déroulée pendant les après-midis du 4 et du 6 juin 2013 au cours de la trente-huitième session du SBI. M. Tomasz Chruszczow, Président du SBI, a présidé la réunion. M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) l'ont aidé dans sa tâche en qualité de facilitateurs.

8. Quelque 240 participants ont assisté à la réunion. Des représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG), notamment du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que les présidents, coprésidents et membres des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont échangé leurs expériences dans le domaine du renforcement des capacités et identifié les besoins et les carences dans l'exécution des activités de renforcement des capacités pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. La réunion était structurée en six séances, divisées en deux parties. La première partie de la réunion, dont M. Kumarsingh était le cofacilitateur, a été consacrée aux questions liées aux mesures d'adaptation et d'atténuation et à l'intégration de la perspective de genre dans les politiques sur les changements climatiques au niveau national. La deuxième partie de la réunion, cofacilitée par M^{me} Plume, a consisté en des débats sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Kyoto et les éléments de renforcement des capacités prévus dans les plans de travail des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et elle s'est achevée par une table ronde consacrée à l'amélioration de l'exécution des activités de renforcement des capacités afin de promouvoir des mesures concrètes et efficaces d'adaptation et d'atténuation au niveau national. Les exposés et la table ronde ont été suivis d'un dialogue interactif avec et entre les participants au Forum de Durban.

9. L'enregistrement de la réunion, ainsi que les déclarations et les exposés qui ont été faits peuvent être consultés sur le site Web de la Convention¹¹.

⁸ FCCC/SBI/2013/2/Add.1.

⁹ FCCC/SBI/2013/3.

¹⁰ FCCC/SBI/2013/MISC.4.

¹¹ <http://unfccc.int/7503.php>.

1. Allocutions de bienvenue

10. La réunion a été ouverte par M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention, qui a prononcé l'allocution de bienvenue. Il a souligné que le Forum de Durban faisait figure de pionnier s'agissant de la participation et la collaboration des parties prenantes et de la constitution d'un réseau plus vaste et réactif de riposte face aux changements climatiques. Le Président du SBI a brièvement décrit les objectifs et l'organisation de la réunion.

2. Séance 1: Renforcer les capacités en vue de l'atténuation

11. Un représentant du Centre d'innovation climatique (CIC) a présenté le CIC du Kenya, pépinière d'entreprises créée à l'initiative de la Banque mondiale et d'InfoDev dans le but de fournir des services de renforcement des capacités pour soutenir les jeunes entreprises locales dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Financé par UK Aid et l'Agence danoise de développement international et administré par un groupement de partenaires issus d'institutions gouvernementales, du secteur privé, de centres de recherche, des milieux universitaires et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le CIC du Kenya avait été inauguré en septembre 2012. Il s'intéressait à trois secteurs considérés comme critiques pour la stratégie nationale d'atténuation et d'adaptation du Kenya: l'eau, les énergies renouvelables et l'agriculture.

12. Pour surmonter les obstacles institutionnels et financiers et les barrières imputables au manque de connaissances, le CIC menait ses activités conformément à un programme intégré et global de renforcement des capacités et collaborait avec les partenaires mentionnés plus haut pour fournir des services de renforcement des capacités couvrant un large éventail de domaines, comme le financement (accès et planification), les questions gouvernementales (recherche, participation et tables rondes), les entreprises (formation, orientation et développement des compétences) et les marchés (analyse, recherche et accès à l'information). Les résultats attendus de cette initiative étaient un ensemble de retombées sociales, économiques et environnementales, entre autres la création d'entreprises vertes et la création de nouveaux emplois verts, la réduction des émissions de dioxyde de carbone, une meilleure résilience au climat et une amélioration du transfert de technologies. Certains de ces résultats étaient utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité du CIC. Une des leçons tirées de cette initiative était notamment l'importance de renforcer la capacité des jeunes entrepreneurs à mettre en route rapidement leur activité en y incluant une composante d'adaptation aux changements climatiques et/ou d'atténuation de leurs effets.

13. Les participants à la réunion ont posé au représentant du CIC plusieurs questions, s'intéressant au processus de sélection des pays devant participer à l'initiative et demandant ce qu'il advenait des petites entreprises candidates qui n'étaient pas sélectionnées, comment les ressources financières étaient fournies et si les petites entreprises bénéficiant de l'appui du CIC parvenaient à développer leur activité. S'agissant du processus de sélection, le CIC attachait une grande importance à l'équipe de direction, à sa démarche entrepreneuriale, à son engagement et à sa vision, à sa connaissance des compétences de base et son expertise dans des disciplines concrètes, ainsi qu'à son accès à la technologie et sa compréhension de la façon dont elle était déployée. Des critères d'admissibilité étaient également fixés par les donateurs et le gouvernement du pays. Le CIC ne fournissait un appui qu'aux clients qui montraient leur volonté d'obtenir des résultats dans un environnement économique en mutation rapide. En ce qui concerne le financement, le CIC s'employait activement à personnaliser les stratégies entrepreneuriales, à favoriser la création de conditions propices et à garantir le soutien financier requis pour répondre aux besoins de chaque client. Toutefois, malgré l'analyse de rentabilité réalisée avant le démarrage du projet, il était difficile de prévoir les possibilités futures d'expansion.

14. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a présenté le Programme de renforcement des capacités pour un développement à faible taux d'émission (Programme LECB), dont l'objectif était de fournir un appui aux pays en développement pour qu'ils intensifient leurs mesures d'atténuation, entre autres en mettant en place des systèmes de gestion des inventaires de gaz à effet de serre (GES), en déterminant les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) susceptibles d'être adoptées, en formulant des stratégies de développement à faible taux d'émission dans le cadre des priorités nationales et des systèmes de mesure, de notification et de vérification des mesures et des moyens proposés pour réduire les émissions de GES, ainsi qu'en facilitant l'élaboration et l'adoption de mesures d'atténuation pour des secteurs déterminés dans certains pays.

15. Le Programme LECB, financé par la Commission européenne, le Ministère fédéral allemand pour l'environnement, la conservation de la nature et la sécurité nucléaire, le Ministère australien aux changements climatiques et à l'efficacité énergétique et AusAID, s'occupait de cinq grands domaines qui avaient été identifiés par les pays dans le cadre de consultations avec les parties prenantes: énergie, transports, procédés industriels, déchets, agriculture et utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Ce programme s'écartait de la démarche traditionnelle de renforcement des capacités répondant à des facteurs extérieurs et reposant sur l'offre au profit d'une démarche axée sur la demande. L'assistance technique dépendait des nouveaux besoins des pays participants. De plus, le Programme LECB encourageait les partenariats, les activités de sensibilisation et le partage des connaissances, entre autres sur la façon d'élaborer conjointement des études de viabilité des mesures d'atténuation et de catalyser les financements publics pour attirer les investissements privés.

16. S'agissant des outils et des méthodes utilisés pour suivre et examiner l'efficacité du renforcement des capacités, le PNUD disposait d'un cadre spécifique pour mesurer les résultats des activités de renforcement des capacités. Il définissait d'abord le résultat ou le changement escompté, puis précisait et/ou élaborait des indicateurs afin d'évaluer si le changement était intervenu, ou si le résultat avait été obtenu.

17. Les questions qui ont été posées au représentant du PNUD portaient sur la possibilité pour les petits États insulaires en développement de participer au Programme LECB, l'importance du processus de consultation multipartite et de la manière dont les obstacles techniques/institutionnels pouvaient être éliminés afin d'améliorer la résilience aux changements climatiques au niveau national. Le représentant du PNUD a confirmé que si aucun petit État insulaire en développement ne prenait part au Programme LECB, le PNUD participe avec la Banque mondiale à une initiative conjointe portant sur les énergies renouvelables, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement. Étant donné que les changements climatiques touchent tous les secteurs, un processus de consultation multipartite était nécessaire pour aborder, de manière cohérente, les diverses questions liées au climat, promouvoir la participation au processus de prise de décisions et favoriser l'échange de connaissances.

18. Une représentante du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a commencé son exposé sur l'intégration des éléments de renforcement des capacités dans les projets d'atténuation en disant que le renforcement des capacités était un élément primordial de l'appui fourni par le FEM et qu'il s'appliquait à chaque domaine d'activité ayant un lien avec l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Cependant, une étude de l'ensemble des résultats réalisée par le Bureau de l'évaluation du FEM avait montré que le renforcement des capacités figurait dans la plupart des projets financés par le FEM sous une forme intégrée et associée à d'autres éléments et non en tant que composante indépendante.

19. Si l'on prenait en considération tous les projets dont l'exécution avait débuté en 2012, le FEM avait alloué des ressources s'élevant à 138 millions de dollars des États-Unis au renforcement des capacités dans le cadre de 24 projets portant sur l'atténuation des effets des changements climatiques et 9 projets sur l'adaptation, avec des activités qui relevaient de 11 des 15 domaines inclus dans le cadre pour le renforcement des capacités des pays en développement établi en application de la décision 2/CP.7. S'agissant des cadres de projets visant à appuyer la planification à long terme, le renforcement des capacités était intégré dans des cadres de projets tels que le Programme d'appui aux communications nationales, les MAAN et les stratégies de développement à faible taux d'émission. Les résultats et produits attendus étaient définis et les indicateurs étaient suivis conformément aux directives pour le développement des capacités figurant dans le cadre de gestion axée sur les résultats du FEM.

20. Le Programme-cadre pour les communications nationales a été cité comme exemple pour montrer comment le FEM s'efforçait de surmonter les obstacles qui entravaient le renforcement des capacités. Ce programme était une initiative conjointe du FEM, du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui aidait les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à améliorer la qualité de la présentation de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés. Le montant total des fonds était de 7,15 millions de dollars des États-Unis et le renforcement des capacités était inclus à la fois comme un résultat et comme un produit. Certains des obstacles que le Programme entendait surmonter étaient les suivants: l'absence de cadre institutionnel national harmonisé pour la notification des inventaires de GES et des capacités techniques nécessaires pour établir des rapports fiables et de qualité; l'accès limité aux données; et l'insuffisance de l'élaboration technique et du suivi des communications nationales ainsi que la longueur des délais d'élaboration. Le FEM aidait les pays à déterminer les outils et les méthodes appropriés; établir des notes d'orientation, organiser des formations en ligne et sur le terrain à l'application des outils, accéder aux données par l'intermédiaire des centres régionaux d'excellence, générer et stocker les données nationales et y accéder; mettre en place un système de suivi; et réduire les délais d'établissement en les ramenant de plus de six ans à quatre ans et demi.

21. Plusieurs questions ont été posées à la représentante du secrétariat du FEM. En ce qui concerne le processus utilisé pour identifier les obstacles, cette dernière a indiqué qu'ils étaient signalés par les Parties au cours du processus national de présentation des rapports et que le PNUD et le PNUE les recensaient et les analysaient. Quant à savoir si la réduction des délais d'établissement des communications nationales aurait une incidence négative sur leur qualité, elle a fait observer que l'établissement d'un cycle de présentation de rapports plus régulier et cohérent aiderait les pays à fournir des informations plus utiles dans le cadre des négociations. Quant à la manière dont le FEM évaluait le développement des capacités des experts, elle a indiqué que le Fonds examinait leur capacité à apporter des changements pertinents ou à générer des informations et des connaissances ainsi que les progrès réalisés entre le démarrage du projet et la fin de son exécution.

22. Une représentante des États-Unis d'Amérique a centré son exposé sur deux initiatives: «Renforcement des capacités dans le cadre des stratégies de développement à faible taux d'émission (EC-LEDS)» et «Renforcement des capacités pour un développement à faible taux d'émission» par le biais du Partenariat mondial pour les stratégies de développement à faible taux d'émission. La première initiative avait été lancée dans le cadre des mesures sur le financement à mise en œuvre rapide adoptées par les États-Unis, l'objectif étant de collaborer d'ici à la fin de 2013 avec 20 pays à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de développement à faible taux d'émission. Cet objectif avait été atteint avant la date prévue (mai 2013) et la possibilité d'inclure six autres pays était en cours d'examen. Les principes de l'initiative EC-LEDS consistaient entre autres à: tirer parti des stratégies existantes de lutte contre les changements climatiques des pays

partenaires; soutenir les priorités de ces derniers en adoptant une démarche tournée vers l'avenir pour réaliser les objectifs nationaux de développement; et se focaliser sur le renforcement des capacités humaines, institutionnelles, techniques et juridiques/directives des gouvernements des pays partenaires et des ONG.

23. Le Partenariat mondial pour les stratégies de développement à faible taux d'émission était une initiative qui promouvait un développement à faible taux d'émission et résilient au climat à travers la coordination, l'échange d'informations et la coopération entre les programmes des donateurs qui appuyaient les stratégies de développement à faible taux d'émission et les institutions nationales qui élaboraient ces stratégies. Ses objectifs étaient de renforcer l'appui fourni aux stratégies de développement à faible taux d'émission et résilient au climat dans toutes les régions; mobiliser les capacités et favoriser l'apprentissage mutuel et la collaboration entre pays, institutions internationales et spécialistes; et améliorer la coordination des activités dans le cadre des stratégies de développement à faible taux d'émission aux niveaux national, régional et mondial.

24. Parmi les entités bénéficiant du Partenariat mondial pour les stratégies de développement à faible taux d'émission figuraient les Parties, des institutions multilatérales et techniques, des ONG et des entités du secteur privé. Elles coopéraient toutes par le biais de plates-formes mondiales et régionales et dans des domaines de travail spécifiques pour: améliorer l'accès à une assistance technique et une formation qui répondaient aux besoins; promouvoir l'information et les ressources techniques pour la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement à faible taux d'émission; et coordonner les activités et les ressources internationales et nationales et l'appui aux champions de ces stratégies et à l'innovation dans différents secteurs.

25. Un participant à la réunion a demandé si ces initiatives contribuaient à renforcer les capacités pour les MAAN. Il lui a été répondu que les MAAN étaient considérées comme une sous-catégorie ou une activité spécifique, tandis que les stratégies de développement à faible taux d'émission constituaient en revanche une approche multisectorielle. Néanmoins, on accordait une grande attention à la manière dont il serait possible de tirer parti des travaux consacrés aux MAAN pour mettre en pratique les diverses activités d'atténuation et de développement définies dans ces stratégies.

3. Séance 2: Renforcer les capacités compte tenu des liens entre les considérations de genre et les changements climatiques

26. Un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a évoqué la participation de l'Union aux initiatives nationales visant à améliorer les connaissances des femmes et des organisations féminines concernant les liens entre les considérations de genre et les changements climatiques. L'UICN, en collaboration avec la Global Gender and Climate Alliance (GGCA), le PNUD, le PNUE, la Women's Environment and Development Organization (WEDO) et 83 autres organismes des Nations Unies avaient piloté une initiative sur le renforcement des capacités au niveau national afin de donner aux parties prenantes les moyens de contribuer à la formulation de stratégies et de plans d'action sur les considérations de genre et les changements climatiques. Douze stratégies de ce genre avaient été élaborées avec l'appui du Gouvernement finlandais. Le but ultime de l'initiative était la mise en œuvre par les gouvernements nationaux des projets relevant de la stratégie correspondante.

27. Une représentante du Népal a présenté un exemple concret de cette initiative. Elle a décrit l'expérience relative au renforcement des capacités des parties prenantes népalaises en vue de la formulation d'un plan d'action sur les changements climatiques et les considérations de genre. Ce plan, élaboré avec l'appui financier et technique du Ministère népalais de la science, de la technologie et de l'environnement, le Gouvernement finlandais et la GGCA sous la houlette de l'UICN et du PNUD et approuvé par le Gouvernement

népalais, permettait aux femmes d'apporter une contribution importante aux programmes nationaux de lutte contre les changements climatiques. Des questions ont été posées à la représentante du Népal pour savoir comment les capacités des femmes dans ce domaine pouvaient être améliorées et comment on pouvait les associer à la planification des processus correspondants. Elle a répondu que la meilleure solution était d'encourager l'appropriation du projet grâce au partage des informations et à la participation des femmes à la formulation du plan aux stades du suivi et de l'évaluation. Quant au type particulier de renforcement des capacités dont les femmes bénéficiaient, elle a indiqué qu'un atelier de trois jours avait été organisé pour sensibiliser les femmes et les organisations féminines à la question des changements climatiques et à ses liens avec le genre, ainsi que pour les faire contribuer à la formulation d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques.

4. Séance 3: Renforcer les capacités en vue de l'adaptation

28. Deux représentants du Comité de l'ingénierie de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et d'Environment Engineers Canada ont présenté un exposé intitulé «Promouvoir la création d'un environnement porteur et évaluer la vulnérabilité des infrastructures aux changements climatiques». La FMOI, qui participait activement au processus de la Convention, était une ONG internationale regroupant des organisations d'ingénieurs du monde entier qui menaient des activités de renforcement des capacités. Selon la FMOI, il fallait intensifier les efforts pour développer et renforcer les capacités scientifiques et en matière d'ingénierie, ainsi que pour renforcer les capacités en vue de faciliter la prise de décisions éclairées, dans les pays en développement, de manière à stimuler les économies de ces pays et à accroître leur produit intérieur brut. Il était possible de renforcer les capacités humaines, institutionnelles et en matière d'infrastructures pour aider les sociétés à développer des économies, des gouvernements et d'autres institutions solides, stables et durables grâce au conseil, à la formation et à l'éducation et, aspect le plus important, en insufflant aux gens la motivation et l'inspiration nécessaires pour qu'ils améliorent leurs conditions de vie. Le manuel qu'avait élaboré la FMOI sur le renforcement des capacités donnait des informations sur les principes de la Fédération en la matière et sur son approche de l'expansion.

29. Le Protocole de l'ingénierie du Public Infrastructure Engineering Vulnerability Committee (Comité sur la vulnérabilité des infrastructures publiques) était un outil conçu par Engineers Canada et utilisé par les ingénieurs chevronnés qui travaillaient avec les climatologues et d'autres spécialistes de la réalisation d'évaluations des risques et de la vulnérabilité. Le Protocole, qui avait été appliqué à de nombreux systèmes d'infrastructure au Canada, avait été exporté avec succès au Costa Rica (évaluation d'une station d'épuration des eaux usées) et au Honduras (évaluation d'un pont routier). La stratégie et les mécanismes d'appui au renforcement des capacités dans ces deux projets comprenaient: des ateliers de formation initiale à la théorie et à la pratique de l'évaluation de la vulnérabilité des infrastructures et des risques; l'élaboration de recommandations sur les solutions d'adaptation; le transfert de connaissances par le biais d'un travail en équipe (Canada, Costa Rica et Honduras); et l'élaboration et la fourniture de matériels pédagogiques en collaboration avec une université locale. Le rôle de l'équipe canadienne était de fournir des conseils et des orientations et d'assurer l'encadrement, tandis que les équipes costa-ricienne et hondurienne se chargeaient de l'exécution et de la rédaction des rapports.

30. Diverses questions ont été posées aux deux représentants de la FMOI. En réponse à la demande de précisions sur l'impact de l'évaluation des risques et de la vulnérabilité des infrastructures sur les coûts d'un projet, il a été indiqué que cela dépendait, selon que le projet portait sur des infrastructures existantes ou des infrastructures nouvelles. Dans le premier cas, l'investissement se limitait à corriger les points faibles de l'infrastructure et accroître sa résilience aux impacts et aux risques climatiques actuels et futurs. Lorsqu'il

s'agissait d'une nouvelle infrastructure, l'investissement devait prendre en considération tous les critères nécessaires pour créer ou renforcer la résilience. Quant à la prise en compte des considérations de genre, la FMOI était dotée d'un comité permanent des femmes ingénieurs dont la préoccupation essentielle était d'accroître la participation des femmes à cette profession. Quant à la question de savoir si les projets de la FMOI étaient considérés du point de vue technique comme des projets ordinaires, des projets d'adaptation ou des projets mixtes d'atténuation et d'adaptation, un groupe d'études chargé du volet atténuation des projets d'adaptation avait déterminé que les technologies existantes permettaient de réduire les émissions de 90 %. Le projet costa-ricien comportait un volet atténuation.

31. Deux représentants du Népal ont présenté un exposé sur l'initiative intitulée «Renforcement de la résilience au climat au Népal: prise en compte des changements climatiques dans la lutte contre la pauvreté». L'initiative, qui était financée par Chypre et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que par l'Union européenne (UE), permettrait au Gouvernement népalais de mettre en œuvre des activités prioritaires prévues par les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation par le biais du cadre national des plans d'action pour l'adaptation au niveau local. Les résultats obtenus étaient les suivants: 70 plans locaux d'adaptation avaient été exécutés, des mécanismes institutionnels et de financement avaient été créés et des mécanismes locaux et régionaux avaient été lancés. Le programme visait également à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des comités de développement des villages et des districts dans les régions du centre-ouest et de l'extrême-ouest en vue d'intégrer les politiques sur les changements climatiques et les mesures d'adaptation dans les politiques, institutions gouvernementales et processus budgétaires clefs au niveau local et à celui des districts. Les procédures de passation des marchés publics, l'éloignement géographique et le budget limité ainsi que le manque de connaissances et de compétences techniques étaient des obstacles qui avaient été surmontés grâce à des stages de formation, des visites et des consultations sur le terrain, la coordination à différents niveaux et le suivi participatif et l'évaluation. Il était prévu que, d'ici à 2015, le programme apporterait une aide à 3 millions de personnes issues des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, pour moitié des femmes et des jeunes filles.

32. Un participant à la réunion a lancé un appel au Forum de Durban afin que soient prises en considération certaines carences concrètes dans le renforcement des capacités en matière d'adaptation, notamment la nécessité d'améliorer les capacités pour réaliser des évaluations des inventaires systématiques et des collectes de données météorologiques; comprendre les scénarios; établir des systèmes adaptés de gestion de l'information; et étudier la fourniture de financements pour l'adaptation.

33. Un représentant du secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation a présenté un exposé sur l'accès direct au financement fourni par le Fonds, qui accordait aux entités de mise en œuvre au niveau national le contrôle intégral du processus d'application des mesures d'adaptation et de prise de décisions concernant les secteurs et les besoins locaux prioritaires. Depuis 2010, le Fonds avait approuvé 184 millions de dollars des États-Unis pour 28 projets d'adaptation dans des pays en développement.

34. Le Fonds pour l'adaptation avait tiré plusieurs leçons au sujet du renforcement des capacités pour l'adaptation: au-delà de son mandat consistant à financer des activités concrètes d'adaptation, il devait renforcer les capacités par le biais de ses projets et programmes; il pouvait s'avérer plus efficace d'encourager l'apprentissage par la pratique que de donner la priorité au renforcement des capacités institutionnelles; et la focalisation sur les résultats permettait de mesurer et de démontrer le succès et l'efficacité en fonction des coûts des projets. Les projets déjà en cours aboutiraient à la formation de 7 100 personnes sur les questions climatiques et à la formulation de 28 nouvelles politiques sur les changements climatiques.

35. Une question a été posée au sujet de l'état du suivi et de l'évaluation des différents projets, notamment l'efficacité du renforcement des capacités. Il a été répondu qu'il y avait deux niveaux de suivi et d'évaluation: l'un était lié aux projets, conformément au cadre de résultats créé lorsque le Fonds pour l'adaptation avait été établi et décrivait les résultats et les produits en rapport avec l'adaptation; et à un autre niveau, il existait des indicateurs spécifiques qui évaluaient l'efficacité du Fonds pour l'adaptation. Pour chaque projet, il fallait présenter chaque année un rapport d'exécution. Une autre question a été posée au sujet de la manière dont les doubles emplois pouvaient être évités. L'un des critères d'examen des descriptifs de projet avait trait aux éventuels chevauchements avec d'autres initiatives similaires en cours et, si des activités semblables étaient menées dans le pays, il fallait démontrer les synergies et la complémentarité.

5. Séance 4: Renforcer les capacités pour l'application du Protocole de Kyoto

36. Le 6 juin, M^{me} Plume a ouvert la seconde partie de la deuxième réunion du Forum de Durban, donnant la parole à un représentant de l'Ouganda, qui a présenté un exposé sur un projet visant à renforcer les capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour la formulation et l'exécution des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP) en Ouganda. Le Gouvernement belge appuyait le projet à travers la coopération belge pour le développement. L'objectif général était de permettre à l'Ouganda de bénéficier du MDP, tandis que les objectifs spécifiques étaient de renforcer les capacités techniques pour la formulation des projets relevant du MDP et de faire prendre conscience des possibilités d'investissement dans le MDP au sein des institutions gouvernementales et financières et parmi les concepteurs de projets. Le renforcement des capacités était l'une des composantes du projet. Six Ougandais recevraient une formation sur la formulation de projets du MDP sur leur lieu de travail. Il était prévu qu'après avoir suivi cette formation, ces consultants travailleraient dans le domaine du MDP et fourniraient des services de conseil aux concepteurs de projets relevant du MDP. Une formation spécialisée serait également offerte à d'autres acteurs, comme les concepteurs des projets, les bailleurs de fonds, les entités gouvernementales et les organismes de réglementation. D'autres piliers du renforcement des capacités qui étaient cruciaux pour que l'Ouganda bénéficie du MDP étaient un meilleur accès à l'information, la participation aux réunions internationales pertinentes et une plus large participation des acteurs aux niveaux institutionnel et individuel. Plusieurs obstacles avaient été identifiés et surmontés: les interventions mal adaptées au contexte et aux besoins nationaux étaient évitées en procédant à des évaluations des besoins en matière de capacités; les dispositifs institutionnels laissant à désirer étaient renforcés en encourageant les partenariats, la collaboration et les synergies et on remédiait au manque d'informations en générant des données et des informations et en créant une plate-forme pour l'échange constant d'informations. L'efficacité du renforcement des capacités serait mesurée au moyen d'un ensemble d'indicateurs de résultats établis au début du projet et en fonction de la qualité du travail accompli par les personnes formées.

37. Les participants à la réunion ont demandé ce qui serait fait pour éviter le départ des personnes formées. La réponse a été que les personnes ayant reçu une formation continueraient à travailler pour le Gouvernement pendant trois ans. Les autres mesures d'incitation pour le personnel formé étaient la création de nouveaux postes qu'il pourrait solliciter, afin de renforcer la section chargée de l'atténuation et des mécanismes de marché au sein de l'Unité ougandaise chargée des changements climatiques, ainsi que la possibilité de travailler comme consultant dans les pays frontaliers.

38. Un représentant du secrétariat de la Convention a présenté un exposé sur l'impact du Cadre de Nairobi¹² et des centres régionaux de collaboration sur la conception des projets relevant du MDP et a expliqué pourquoi la répartition géographique des activités de projet au titre du MDP était limitée et pourquoi les règles du MDP et leur applicabilité ne suscitaient guère de compréhension commune. Il a souligné que, bien que les règles du MDP soient largement applicables, en réalité la plupart des activités de projet avaient été concentrées uniquement dans un petit nombre de secteurs économiques. En outre, le secteur privé exerçait une influence prédominante du côté de l'offre, de sorte que celui-ci se focalisait davantage sur les questions de coûts que sur les situations nationales. Un autre facteur à prendre en considération était que les règles édictées par le Conseil exécutif du MDP pendant la phase initiale avaient suivi une approche ascendante, ce qui signifiait que ceux qui avaient élaboré les normes et les méthodes pour les projets initiaux étaient aussi ceux à l'origine de ces règles.

39. La répartition géographique des activités de projet au titre du MDP avait été améliorée à travers des activités de coordination, d'échange d'informations et de constitution de partenariats; d'intensification des activités concrètes axées sur le développement des capacités des autorités nationales désignées; et de développement de la participation et des activités sur le terrain. S'agissant de la connaissance des règles, la première chose qui avait été faite avait été de publier les règles du Conseil exécutif, puis des orientations avaient été formulées sur leur application et leur contenu avait été adapté de manière à refléter des réalités multiples. Le nombre de projets examinés par le Conseil exécutif au cours des trois dernières années avait diminué de façon spectaculaire depuis que l'on avait appliqué au processus du MDP plusieurs des leçons tirées, entre autres la recherche d'un dialogue plus étroit entre le Conseil exécutif et les parties prenantes au sujet de l'application des règles; et l'abandon du renforcement des capacités décidé au sommet en faveur d'une approche de partenariat pouvant garantir que les exigences et les attentes seraient ajustées en fonction des capacités et des connaissances locales. Le secrétariat de la Convention s'était efforcé de renforcer les partenariats existants dans le Cadre de Nairobi et d'intervenir plus directement sur le terrain et pour ce faire il avait mis en place un réseau de centres régionaux de collaboration relevant du MDP.

40. Des participants ont demandé quels étaient les résultats concrets qui avaient été fixés pour les centres régionaux de collaboration en termes de suivi et d'évaluation. Il leur a été répondu que chaque centre avait ses objectifs propres; par exemple, celui basé en Afrique de l'Ouest (Lomé, Togo) avait comme objectif d'élaborer, en vue de leur enregistrement, 12 projets relevant du MDP et 4 niveaux de référence normalisés avant la fin de 2013.

6. Session 5: Panorama des éléments relevant du renforcement des capacités dans les activités des organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto

41. M. Griffin Thompson, Coprésident du Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), a indiqué quels services le CRTC était censé fournir. La mission du CRTC était étroitement liée à l'exécution des activités de renforcement des capacités. Celui-ci s'attacherait à: apporter une assistance technique; fournir un appui et des conseils techniques pour déterminer les besoins en capacités technologiques par rapport aux technologies climatiques demandées; faciliter la coopération technologique; catalyser les investissements publics et privés; et diffuser les meilleures pratiques pour le déploiement et l'adoption des technologies. Les prochaines mesures que le CRTC adopterait seraient les suivantes: continuer à recruter le personnel du Centre des technologies climatiques; poursuivre les activités de sensibilisation (par exemple par le biais des dialogues régionaux); organiser des dialogues entre les entités nationales désignées; élaborer des

¹² http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html.

critères pour définir l'ordre de priorité des réponses à fournir aux demandes ainsi que des critères concernant la structure et la composition du Réseau; et approuver les modalités et les procédures du CRTC.

42. M. Antonio Pflüger, Président du Comité exécutif de la technologie, a informé le Forum de Durban que le renforcement des capacités avait été intégré à plusieurs activités à court terme lancées en 2012 et inscrites dans le plan de travail glissant du Comité pour 2012-2013. Figuraient parmi ces activités: l'organisation de dialogues thématiques pour chercher à instaurer une coopération avec d'autres initiatives, parties intéressées et organisations pertinentes dans le domaine de la technologie; l'examen des besoins technologiques de diverses sources, pour mieux comprendre les besoins en question; la complémentation des processus des communications nationales, des MAAN et des plans nationaux d'adaptation; et la mise en place d'une plate-forme d'information pour le Comité au sein du mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention, TT:CLEAR¹³. En outre, le Comité exécutif de la technologie avait organisé un dialogue thématique sur les environnements qui favorisaient et les obstacles qui entravaient la mise au point et le transfert de technologies, avec la présentation d'exposés par des experts et les représentants de divers groupes de parties prenantes, notamment organisations internationales, organismes des Nations Unies, ONG, instituts de recherche et secteur privé, et des débats entre tous ces participants. Les autres activités prévues en 2013 étaient notamment: l'étude de la possibilité d'établir un rapport technique sur les environnements qui favorisaient et les obstacles qui entravaient la mise au point et le transfert de technologies; l'élaboration de directives pratiques et d'outils utiles pour la mise au point et l'utilisation de feuilles de route en matière de technologie; et l'organisation d'une réunion d'experts sur les obstacles et les facteurs favorables aux technologies pour l'adaptation.

43. Une question a été posée tant au Président du Conseil consultatif du CRTC qu'au Président du Comité exécutif de la technologie pour savoir quand et comment la question des droits de propriété intellectuelle, qui pouvait aussi être considérée comme un obstacle, serait abordée. Le Président du Conseil consultatif du CRTC a répondu que cette question n'avait pas été identifiée comme un obstacle par les pays dans leurs évaluations des besoins technologiques et que, par conséquent, le mieux serait de l'examiner au cours des transactions dans le monde réel, et non dans le cadre du processus de négociation de la Convention. Une autre question a été posée concernant la manière dont l'élément renforcement des capacités était dissocié de l'ensemble des composantes du transfert de technologies. Le Président du Conseil consultatif du CRTC a répondu que le défi que posait le renforcement des capacités dans le cadre du transfert de technologies tenait davantage au «logiciel» qu'au «matériel». Il ne s'agissait pas d'un échange technique rapide et ponctuel, mais plutôt d'un processus continu s'inscrivant dans la durée par lequel les pays doivent passer afin d'innover et de concevoir, déployer et adopter des technologies.

44. M^{me} Diann Black-Layne et M. Stefan Schwager, Coprésidents du Comité permanent du financement, ont informé le Forum de Durban que le Comité n'avait pas encore examiné spécifiquement la question du renforcement des capacités, même si c'était l'un des domaines à prendre en compte pour atteindre l'objectif ultime de la Convention. L'un des Coprésidents du Comité a évoqué entre autres la conception d'une stratégie de renforcement des capacités durable et fondée sur de solides politiques, le renforcement de la capacité des pays en développement à gérer leur financement et l'évaluation des coûts du développement de ces capacités. Celui-ci a aussi fait observer que de nombreux pays recevaient des fonds du FEM pour élaborer une stratégie de renforcement des capacités qui n'était jamais appliquée, mais que l'on pouvait malgré tout considérer cela comme un bon exercice, étant donné que cela permettait aux pays de déterminer leurs besoins individuels de renforcement des capacités et les fonds nécessaires pour les satisfaire.

¹³ Voir <http://unfccc.int/ttclear/pages/home.html>.

45. M. Zaheer Fakir, Coprésident du Conseil du Fonds vert pour le climat, est intervenu pour indiquer qu'aucune information précise ne pouvait être donnée sur les activités de renforcement des capacités menées par le Fonds, étant donné que celui-ci était en train de mettre au point son module économique et qu'il ne pouvait pas entreprendre d'activités de renforcement des capacités sans savoir quels instruments seraient utilisés. Il a ensuite fait part au Forum de Durban de certaines des réflexions que son expérience lui avait inspirées sur le renforcement des capacités, ainsi que de ses interrogations sur ce que l'on entendait exactement par renforcement des capacités, question qui trop souvent restait sans réponse, ou sur la forme que prenaient traditionnellement les activités de renforcement des capacités, à savoir le recrutement par un donateur bilatéral de quelques consultants internationaux pour organiser un atelier d'une semaine dans un pays en développement. Il a ensuite exposé certaines de ses vues sur la meilleure façon d'aborder le renforcement des capacités, à savoir créer une entité nationale accréditée ayant directement accès au financement, afin que les pays puissent bénéficier d'un apprentissage de la gestion directe des financements, sans avoir à bénéficier de l'appui des entités chargées de l'exécution. Ce serait une manière novatrice de renforcer les capacités et de rendre possible une coopération Sud-Sud entre les pays. M. Fakir a aussi fait remarquer que, malgré le grand nombre d'activités de renforcement des capacités que les organismes bilatéraux de développement, les organismes régionaux et les organisations des Nations Unies organisent, on continue de considérer cet aspect comme problématique; par conséquent, il devait y avoir quelque chose de fondamentalement erroné dans la manière dont on l'abordait. Il a ensuite annoncé que le Fonds vert pour le climat s'apprêtait à présenter en septembre un manuel sur les modalités de préparation afin que les pays puissent établir des relations avec le Fonds et voir comment le Fonds pourrait répondre à leurs besoins. Il a aussi fait remarquer que le Fonds n'était pas chargé d'assurer le renforcement des capacités pour la planification et l'exécution d'un projet, de sorte qu'une complémentarité devait être établie entre les divers intéressés qui fournissent un appui pour la création des capacités requises.

46. Les Parties ont formulé des observations sur l'intervention du Coprésident du Conseil du Fonds vert pour le climat s'agissant de ses interrogations sur la nature du renforcement des capacités et elles ont évoqué les Accords de Marrakech, dans lesquels les 15 domaines de renforcement des capacités pour les pays en développement étaient énumérés. Le Fonds vert pour le climat pourrait suivre l'exemple du FEM et prendre ces domaines en considération lorsqu'il fournit un appui financier. Un participant à la réunion, prenant la parole au nom des États d'Afrique, a déclaré qu'un cadre pour le renforcement des capacités était nécessaire afin d'orienter la fourniture de fonds et d'équipements technologiques et le transfert de connaissances pour offrir de manière durable des capacités à l'appui de certaines mesures d'adaptation et d'atténuation. Un autre participant a parlé en termes positifs des interventions des Coprésidents du Comité permanent du financement et du Conseil du Fonds vert pour le climat qui ont fait des déclarations pleines de bon sens et proposé des pistes de réflexion. Un participant a souligné la différence entre la fourniture de ressources financières à titre de services et ce qu'elle représente dans le renforcement des capacités. La Coprésidente du Comité permanent du financement a exprimé l'espoir qu'une approche cohérente de la fourniture de financements dans le cadre du mécanisme financier et de ses entités fonctionnelles serait adoptée, et elle a souligné qu'il fallait jeter des bases concrètes pour le renforcement des capacités, étant donné que celui-ci était parfois examiné de façon abstraite. Du point de vue financier, le renforcement des capacités, avec les coûts et les risques qu'il impliquait, devait répondre directement à ce qu'il fallait réaliser pour atteindre l'objectif de la Convention. Le Coprésident du Conseil du Fonds vert pour le climat a ajouté que l'un des défis était de trouver le moyen d'accroître les complémentarités et de réduire les inefficiences dans le système, tâche qui pouvait être confiée au Fonds vert pour le climat. Il avait cependant ajouté que les intéressés devaient se rendre compte que le Fonds n'était pas une panacée et qu'ils devaient faire des efforts collectifs pour obtenir des résultats. Il a conclu son intervention en citant le Mahatma Gandhi: «Si j'ai foi en ce je peux faire, j'acquerrai certainement la capacité de le faire, même si au départ je ne l'avais peut-être pas.»

47. M. Quamrul Chowdhury, membre du Comité de l'adaptation a présenté dans leurs grandes lignes les travaux sur le renforcement des capacités prévus dans le plan de travail triennal du Comité.

48. Avant de présenter l'intervenant suivant, M^{me} Plume, Cofacilitatrice de la réunion, a rappelé aux participants que les membres du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et du Groupe d'experts des pays les moins avancés étaient également présents et qu'ils étaient disposés à répondre à toute question portant sur les travaux de ces deux organes.

49. M. Peer Stiansen, Président du Conseil exécutif du MDP, a rendu compte des multiples activités de renforcement des activités menées par le Conseil en 2012 et 2013, ainsi que d'autres initiatives en cours qui allaient au-delà du champ d'action du MDP et portaient sur des domaines connexes, comme les efforts déployés pour étendre la répartition géographique des activités de projet relevant du MDP. Des initiatives telles que forums, ateliers et formations destinés aux acteurs participant au processus du MDP étaient organisées aux niveaux mondial, régional et sous-régional, ainsi qu'en ligne et elles portaient sur les multiples aspects du MDP. Des services d'assistance avaient été créés dans le cadre du MDP et des autorités nationales désignées et le «Bazar du MDP» s'efforçait d'offrir une plate-forme de collaboration aux parties prenantes au MDP. Le principal défi auquel le Conseil était confronté pour le moment tenait aux difficultés qu'il rencontrait pour préserver les capacités déjà acquises, en raison de la mauvaise situation sur le marché du carbone.

50. Un participant à la réunion a fait remarquer que du point de vue statistique, le fait d'amalgamer les projets relevant du MDP menés en Asie et dans le Pacifique ne donnait pas une idée exacte de leur répartition géographique, étant donné la très faible présence du MDP dans le Pacifique. Le Président du Conseil exécutif du MDP a abondé dans ce sens et il a signalé que la carte interactive des pages Web du MDP sur le site de la Convention¹⁴ fournissait les données correctes. Il a également ajouté que des mesures étaient adoptées pour accroître le nombre de projets relevant du MDP dans les petits États insulaires en développement. Un autre participant a fait observer qu'avant 2002 il n'y avait pas de marché du carbone, ni d'experts du carbone, mais que depuis, en l'espace de dix ans, des milliers d'initiatives étaient apparues à la suite du renforcement des capacités, ce qui démontrait que lorsqu'il se créait une nouvelle niche et qu'elle était dotée de financements, cela engendrait les compétences techniques requises. On pourrait en tirer des enseignements pour le nouvel accord de 2015 qui est actuellement débattu. De la même manière, il serait utile de se remémorer les Accords de Marrakech, qui avaient aussi engendré un volume considérable de capacités à l'appui de leur application.

7. Séance 6: Intensification des mesures de renforcement des capacités pour promouvoir les mesures concrètes et efficaces d'adaptation et d'atténuation au niveau national

51. La deuxième réunion du Forum de Durban s'est achevée par une table ronde réunissant des représentants des États-Unis, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie, du World Future Council, de l'University College London et du Réseau Action Climat International. Les participants ont débattu, entre autres, des solutions possibles pour intensifier les mesures de renforcement des capacités au niveau national et de l'importance de catalyser les initiatives afin de renforcer les capacités en matière d'atténuation et d'adaptation au niveau national.

¹⁴ <http://cdm.unfccc.int/Projects/MapApp/index.html>.

52. Le représentant de l'UE a indiqué que l'Union s'efforçait systématiquement d'intégrer le renforcement des capacités dans les activités de coopération dans le domaine des changements climatiques. L'UE avait décrit les mesures impulsées pour créer des capacités pour l'adaptation et l'atténuation au niveau national dans une communication¹⁵ adressée au secrétariat. L'un des principes et des enseignements que l'UE en avait retirés s'agissant de l'appui à fournir au renforcement des capacités concernait l'importance de l'engagement national: il était essentiel que les acteurs nationaux déterminent leurs besoins en matière de renforcement des capacités et les fassent connaître par le biais des canaux disponibles, et que les procédures nationales en matière de comptabilité, d'achats et de planification soient respectées. Un autre aspect était l'application itérative des mesures de renforcement des capacités: au cours du processus, de nouveaux besoins et problèmes qui exigeaient une attention et l'adoption de nouvelles mesures pouvaient surgir. Un autre aspect était le développement institutionnel: il était nécessaire que les pays montrent une ferme volonté de créer des capacités au niveau institutionnel et que ces capacités restent au sein des institutions nationales. Une dernière observation a été faite sur la façon d'améliorer les moyens de mise en œuvre du renforcement des capacités: il importait de veiller à ce que le renforcement des capacités soit intégré dans tous les domaines d'activités prévus par la Convention et soit étudié dans tous, afin qu'il puisse être adapté et appliqué compte tenu des besoins spécifiques des divers domaines thématiques.

53. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a cité la décision 2/CP.7 sur l'objet du renforcement des capacités et a fait remarquer que l'application des mesures d'adaptation et d'atténuation dans son pays se fondait sur nombre d'éléments examinés et énoncés dans cette décision, à commencer par l'importance d'élaborer une stratégie de lutte contre les changements climatiques, afin de mettre en place ensuite des cadres juridiques et institutionnels concrets et pratiques et d'assurer la formation voulue pour pouvoir élaborer un plan d'action, en tenant compte des besoins propres au pays. Un autre élément crucial était d'aborder le processus de manière globale, en faisant participer tous les acteurs (ONG, organisations communautaires et secteur privé), qui devaient eux aussi renforcer leurs capacités pour pouvoir gagner en efficacité. En outre, des capacités étaient nécessaires pour participer activement et utilement au débat international et projeter les enjeux nationaux au niveau international. Un dernier élément était la nécessité d'une préparation systématique aux nouveaux défis, tels que l'élaboration des plans nationaux d'adaptation et des MAAN.

54. Le Coprésident du Groupe de travail sur le renforcement des capacités du Réseau Action Climat International a d'abord rappelé dans son intervention l'un des messages clefs de la première réunion du Forum de Durban, à savoir que les capacités étaient primordiales: pour obtenir des résultats il fallait agir; et pour agir il fallait disposer de capacités. Il a également rappelé que la lutte contre les changements climatiques est une question d'intérêt commun mais différencié et que pour la résoudre il faut coopérer et partager les défis. Ce que le Réseau proposait, c'était de réfléchir à la manière dont la coopération au niveau international pouvait être améliorée pour obtenir de meilleurs résultats au niveau national. Le représentant a conclu son intervention en posant deux questions, dans la perspective d'initier un dialogue et un débat avec les participants à la réunion: compte tenu de la gravité de la menace liée aux changements climatiques, fallait-il accélérer l'adoption de mesures? Dans l'affirmative, fallait-il améliorer leur coordination?

¹⁵ Cette communication de l'UE figure dans le document FCCC/SBI/2013/MISC.4.

55. La représentante de l'University College London a invité le Forum de Durban à réfléchir à la nécessité de former très rapidement un nouveau noyau d'experts du climat, dans diverses disciplines et dans chaque pays, pour faire face aux défis que posent les changements climatiques. On observe aujourd'hui une évolution très notable dans le domaine de l'éducation avec l'introduction d'un nombre impressionnant de cours en ligne ouverts proposés par de multiples universités. Si les centres intellectuels et les institutions adoptaient une telle approche, ce serait la solution pour répondre au besoin d'un grand nombre de personnes formées. Elle sait elle-même d'expérience quel est l'intérêt de créer des groupes réunissant des experts venant de différentes institutions des pays développés et des pays en développement qui résoudront les problèmes en travaillant et en apprenant ensemble. Elle a également évoqué la question de la fragmentation des efforts de renforcement des capacités, qui pouvait parfois résulter du recours à une approche ascendante alors qu'il aurait fallu adopter une approche stratégique à plus grande échelle. Le Groupe de travail spécial de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée pourrait créer un pont entre l'approche stratégique et le processus en cours piloté par les pays. La représentante a conclu son intervention en faisant deux suggestions: fournir 50 % du financement aux institutions lorsqu'il s'agit de financer un projet visant à renforcer les capacités institutionnelles; et prévoir pour chaque projet une approche proactive de manière à tirer parti des capacités existantes qui peuvent être intégrées.

56. Le représentant du Japon, évoquant les discussions tenues pendant la deuxième réunion du Forum de Durban, a observé que l'approche fondée sur les initiatives des pays mentionnée pendant les débats ainsi que dans plusieurs décisions relatives au renforcement des capacités était extrêmement importante pour la conception et l'exécution des activités dans ce domaine. À son avis, il était important que les acteurs qui intervenaient dans le renforcement des capacités, tant au stade des négociations qu'à celui de l'exécution, étudient et déterminent les priorités en matière de renforcement des capacités en fonction de leur contexte national, en utilisant le cadre présenté dans l'annexe à la décision 2/CP.7. Évoquant les liens entre la planification à long terme et le renforcement des capacités soulignés pendant la réunion, il a saisi cette occasion pour informer les participants que le Japon avait intensifié ses efforts visant à appuyer les stratégies de développement à faible taux d'émission et les MAAN par le biais de la mesure, la notification et la vérification dans les pays en développement; d'autre part, il a déclaré qu'il reconnaissait que le moment était venu de passer à une planification globale de l'adaptation, de l'atténuation et du renforcement des capacités. Il a suggéré que cette approche pourrait être le thème des exposés des pays développés et des pays en développement à la prochaine réunion du Forum de Durban. Il a aussi invité tous les participants au Forum à partager les informations recueillies pendant la réunion auprès d'autres acteurs en dehors du Forum, notamment de leurs collègues de travail. Pour conclure, le représentant du Japon a déclaré que le Forum de Durban permettait aux participants au processus de la Convention de procéder à un riche échange d'expériences en matière de renforcement des capacités et que, à ce titre, il apportait aussi une contribution précieuse au troisième examen du cadre pour le renforcement des capacités.

57. La représentante du World Future Council a abordé la question des acteurs qui intervenaient dans le processus de renforcement des capacités au moment de définir les stratégies et les outils adaptés pour renforcer les capacités. À son avis, ce qu'il fallait réellement, c'était un dialogue entre toutes les parties prenantes, un élément crucial étant d'identifier et de rassembler les acteurs clés, ce qui pourrait catalyser les initiatives et le transfert de connaissances.

58. Une participante à la réunion a mis l'accent sur une question qui lui semblait contradictoire concernant la manière d'aborder le renforcement des capacités: celui-ci était-il une réponse à un domaine de travail qui existait déjà ou bien était-il un élément qui devait précéder le renforcement des capacités? La représentante de l'University College

London a répondu qu'elle préférerait considérer le renforcement des capacités comme le fondement et une composante importante qui pouvait laisser une empreinte durable: depuis 1992, le renforcement des capacités était mis en œuvre en fonction des besoins et était lié à des projets spécifiques, dans des délais déterminés, sans qu'ait été créée de structure d'appui durable.

8. Clôture de la deuxième réunion du Forum de Durban

59. Le Président du SBI, M. Chruszczow, a remercié les intervenants de leurs exposés riches en informations, les participants des débats fructueux qu'ils ont tenus, ainsi que M^{me} Plume et M. Kumarsingh de l'appui remarquable qu'ils ont fourni à la réunion en tant que cofacilitateurs. Les observations positives qu'il a reçues sur les travaux de la deuxième réunion du Forum de Durban ont renforcé sa détermination à considérer le renforcement des capacités comme le fondement de toute mesure d'adaptation et d'atténuation sur le terrain.

60. En outre, le Président du SBI a salué la contribution des connaissances autochtones au renforcement des capacités, ces connaissances étant une source d'information précieuse qui devait être sauvegardée, partagée et incluse parmi les outils disponibles pour améliorer le renforcement des capacités au niveau national. Il a prononcé la clôture de la réunion en rappelant aux participants que les résultats des débats aideront le SBI à améliorer le suivi et l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités et en exprimant l'espoir que le compte rendu succinct de la réunion constituerait la base de négociations fructueuses lors de la trente-neuvième session du SBI.

IV. Étapes suivantes

61. Le présent rapport sera présenté au SBI pour examen à sa trente-neuvième session.

62. Les Parties et les autres acteurs concernés jugeront peut-être utile de tirer parti des informations figurant dans ce rapport, ainsi que dans les exposés et déclarations présentés pendant la deuxième réunion du Forum de Durban¹⁶, pour planifier, concevoir et mettre en œuvre leurs activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

63. Les divers organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto voudront peut-être mettre à profit ces informations pour étayer leurs débats sur les questions liées au renforcement des capacités dans l'accomplissement de leurs fonctions, comme en a décidé la Conférence des Parties.

¹⁶ Disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7503.php>.

Annexe

Ordre du jour de la deuxième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités

Première partie: 4 juin 2013

Hôtel Maritim, salle Reger, 15 heures-18 heures

15 heures–15 h 15 *Allocutions de bienvenue*

M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention

- **Objectifs de la deuxième réunion du Forum de Durban**

M. Tomasz Chruszczow, Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et Président de la deuxième réunion du Forum de Durban

- **Observations liminaires des cofacilitateurs**

M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago)

15 h 15-16 30 *Séance 1: Renforcer les capacités en vue de l'atténuation*

- **Centre d'innovation climatique du Kenya: comment accélérer l'élaboration de solutions locales face aux changements climatiques**

M. Ben Good, Global Village Energy Partnership

- **Le Programme de renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour le développement: une initiative mondiale à l'appui des mesures d'atténuation – stratégies de développement à faible taux d'émission, mesures d'atténuation appropriées au niveau national et mesure, notification et vérification**

M^{me} Cristina Colon, Programme des Nations Unies pour le développement

- **Fonds pour l'environnement mondial: intégration des éléments relevant du renforcement des capacités dans les projets d'atténuation**

M^{me} Chiz Aoki, Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial

- **Partenariat mondial pour les stratégies de développement à faible taux d'émission: favoriser une croissance à faible taux d'émission et résiliente au climat**

M^{me} Alexia C. Kelly, États-Unis d'Amérique

Exposés, débat et séance de questions-réponses

- 16 h 30-16 h 50** *Séance 2: Renforcer les capacités compte tenu des liens entre les considérations de genre et les changements climatiques*
- **Renforcer les capacités dans une perspective de genre: agir pour le climat pour un changement en profondeur**
M. François Rogers, Union internationale pour la conservation de la nature
 - **Plans d'action sur les changements climatiques et les considérations de genre**
M^{me} Meena Khanal, Népal

Exposés, débat et séance de questions-réponses

- 16 h 50-17 h 50** *Séance 3: Renforcer les capacités en vue de l'adaptation*
- **Promouvoir la création d'un environnement porteur et évaluer la vulnérabilité des infrastructures aux changements climatiques**
M. David Lapp et M. Darrel Danyluk, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs
 - **Renforcer la résilience au climat au Népal: prise en compte des changements climatiques dans la réduction de la pauvreté**
M. Lava KC et M. Batu Krishna Upreti, Népal
 - **L'expérience de l'accès direct au Fonds pour l'adaptation**
M. Daouda Ndiaye, secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Exposés, débat et séance de questions-réponses

- 17 h 50-18 heures** *Synthèse de la première partie*
- **Vues générales sur la première partie**
 - **Observations des cofacilitateurs**

Deuxième partie: 6 juin 2013

Hôtel Maritim, salle Reger, 15 heures-18 heures

- 15 heures-15h45** *Séance 4: Renforcer les capacités pour l'application du Protocole de Kyoto*
- **Renforcer les capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour la formulation et l'exécution de projets relevant du mécanisme pour un développement propre en Ouganda**
M. Paul Isabirye, Ouganda
 - **L'impact du cadre de Nairobi et des centres régionaux de collaboration sur la formulation de projets relevant du mécanisme pour un développement propre**
M. Conor Barry et M^{me} Fatima-Zahra Taibi, secrétariat de la Convention

Exposés, débat et séance de questions-réponses

- 15 h 45-16 h 50** *Séance 5: Panorama des éléments relevant du renforcement des capacités dans les travaux des organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto*
- **M. Griffin Thompson**, Président du Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques
 - **M. Antonio Pflüger**, Président du Comité exécutif de la technologie
 - **M^{me} Diann Black-Layne et M. Stefan Schwager**, Coprésidents du Comité permanent du financement
 - **M. Quamrul Chowdhury**, membre du Comité de l'adaptation
 - **M^{me} Ruleta Camacho**, membre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
 - **M. Abias Huongo**, membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés
 - **M. Zaheer Fakir**, Coprésident du Conseil du Fonds vert pour le climat
 - **M. Peer Stiansen**, Président du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

Exposés, débat et séance de questions-réponses

- 16 h 50-17 h 50** *Séance 6: Intensification des mesures de renforcement des capacités pour promouvoir les mesures concrètes et efficaces d'adaptation et d'atténuation au niveau national*
- **M. Etienne Coyette**, Union européenne
 - **M. Pat Finnegan**, Coprésident du Groupe de travail sur le renforcement des capacités du Réseau Action Climat International
 - **M. Richard Muyungi**, République-Unie de Tanzanie
 - **M^{me} Farhana Yamin**, University College London
 - **M^{me} Anna Leidreiter**, World Future Council
 - **M. Makoto Kato**, Japon

Table ronde et dialogue interactif du Forum de Durban

- 17 h 50-18 heures** *Synthèse de la deuxième partie*
- **Clôture de la deuxième réunion du Forum de Durban**
 - **Observations finales des cofacilitateurs**
 - **Observations finales du Président**